

## En avril 2023, l'alimentation est devenue le principal facteur de disparités d'inflation entre catégories de ménages

Émilie Cupillard, Olivier Simon

En avril 2023, l'inflation s'est établie en France métropolitaine à 5,9 % sur un an, soit un niveau similaire à celui de janvier (6,0 % sur un an). Les disparités d'inflation entre catégories de ménages apparaissent pourtant moins prononcées qu'au début de l'année, du moins selon l'âge ou le type de commune de résidence (► **figure 1**). En particulier, les ménages les plus âgés (plus de 75 ans) font face à une inflation moyenne de 1,1 point supérieure à celle des plus jeunes (moins de 30 ans) alors que cet écart s'établissait à 2,5 points en janvier. Les disparités selon le type de commune de résidence sont également atténuées : pour les ménages vivant dans l'agglomération parisienne ou dans les grandes villes, l'inflation est nettement plus proche de la moyenne qu'elle ne l'était en janvier ; c'est aussi le cas des ménages vivant hors des unités urbaines.

Selon le niveau de vie, les disparités d'inflation restent en revanche comparables à janvier : en particulier, l'inflation supportée en avril 2023 par les ménages les plus modestes (premier cinquième de niveau de vie) s'écarte un peu plus de la moyenne des ménages (+0,3 point contre +0,2 point en janvier).

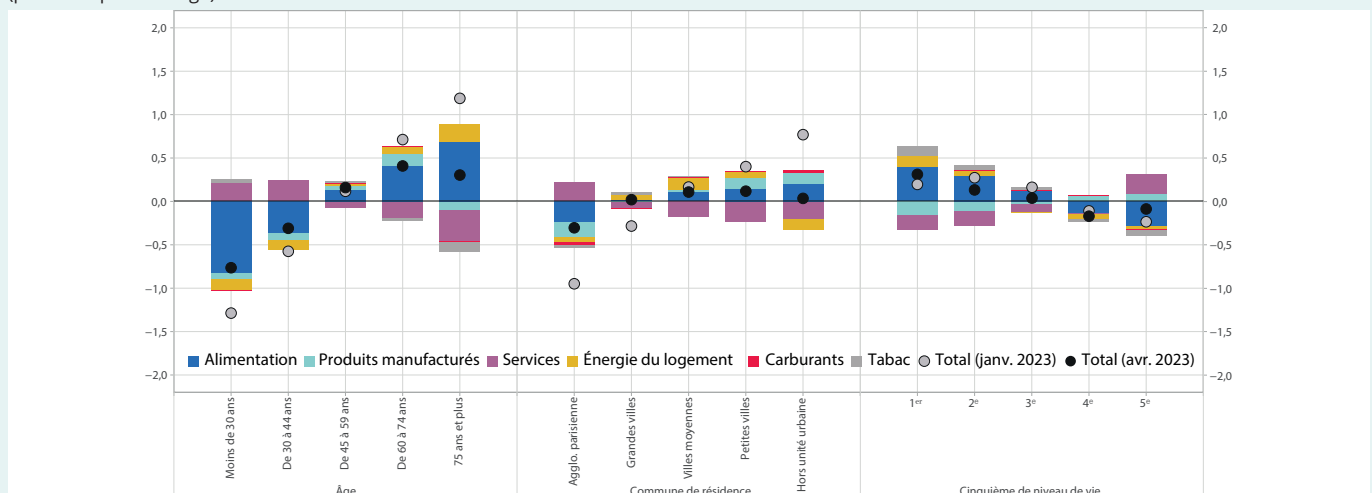
L'énergie contribue en avril de façon modérée voire mineure aux disparités d'inflation entre catégories de ménages, alors qu'elle en constituait l'un des principaux facteurs en janvier (et le principal en avril 2022). De fait, l'inflation énergétique s'est fortement réduite entre janvier (+16,4 % sur un an en France métropolitaine) et avril (+6,9 %). En particulier, le glissement annuel des prix

des produits pétroliers est devenu légèrement négatif en avril (-1,2 %). De ce fait, les carburants contribuent désormais marginalement aux écarts d'inflation entre catégories de ménages et la contribution de l'énergie du logement est beaucoup plus faible qu'en janvier.

L'alimentation en revanche, dont l'inflation a atteint 15,1 % sur un an en avril 2023 en France métropolitaine, est devenue le principal facteur de disparités d'inflation entre catégories de ménages. Elle contribue notamment à relever l'inflation supportée par les ménages les plus âgés, et à réduire celles des plus jeunes, en lien avec la part du budget consacrée à l'alimentation par ces deux catégories, plus élevée chez les plus âgés. L'alimentation constitue aussi le principal facteur d'écart d'inflation entre les ménages les plus modestes et les plus aisés, la part de l'alimentation étant plus importante chez les plus modestes.

Au sein même de chaque catégorie de ménages, l'inflation reste dispersée entre les ménages en avril 2023, dans des proportions relativement similaires à celles mesurées en janvier (► **figure 2**). Parmi les ménages les plus âgés, la dispersion de l'inflation s'est toutefois un peu atténuée en avril : l'écart interquartile se situe à 3,5 points (contre 3,7 points en janvier). Entre ménages de l'agglomération parisienne et ceux vivant hors des unités urbaines, l'inflation apparaît dispersée dans des amplitudes comparables. Enfin, l'écart interquartile reste plus élevé au sein des ménages les plus modestes, en comparaison aux plus aisés. ●

### ► 1. Inflation par catégorie de ménages en avril 2023, en écart à l'inflation moyenne en France métropolitaine (points de pourcentage)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

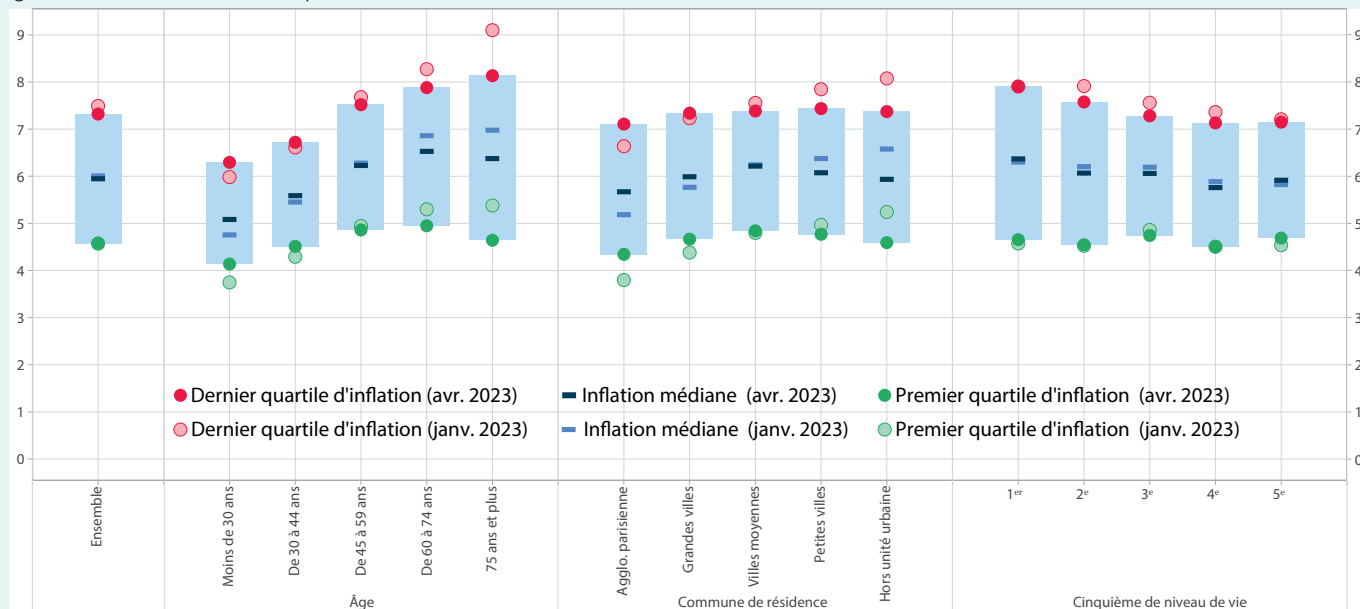
Lecture : en avril 2023, pour les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans, l'inflation a été supérieure de 0,3 point. L'énergie du logement contribue pour +0,2 point à cet écart et l'alimentation pour +0,7 point.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

## ► 2. Dispersion de l'inflation au sein de chaque catégorie de ménages, en avril 2023

(glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en avril 2023, chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, l'inflation médiane se situait à 5,1 % (4,8 % en janvier 2023). 25 % d'entre eux supportaient une inflation inférieure à 4,1 % (3,7 % en janvier 2023) et 25 % supportaient une inflation supérieure à 6,3 % (6,0 % en janvier 2023).  
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.